



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11992-2019, ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 10110-2009 ET MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 87-09-300 POURVOYANT À PERMETTRE
ET À RÉGIR CERTAINES DÉROGATIONS MINEURES OU
DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE
LOTISSEMENT AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT EXIGÉ POUR
UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 4 décembre 2019.

Jacques Arsenault
Greffier